

Formation Permis B (voiture) en conduite accompagnée (AAC)



Ecole de conduite

Objectifs de la formation

Acquérir les compétences qu'un conducteur doit posséder pour :

- se déplacer avec autonomie et sécurité, sans mettre en danger les autres ni soi-même
- assumer ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales
- prendre conscience des risques liés à la conduite d'un véhicule automobile, sur tous types de voies
- partager la route avec les autres usagers, en respectant ses propres limites et celles des autres
- comprendre les influences, les pressions et autres facteurs influant sur la conduite sécuritaire

Avantages de la formation

Une formation théorique et pratique complète, axée sur la sécurité et l'autonomie, plutôt que sur la réussite d'un examen, a :

- une partie théorique, partagée entre apprentissage distancié et présentiel, avec un suivi pédagogique par un enseignant diplômé
- une partie pratique, de 20h minimum, en fonction des résultats de l'évaluation de départ
- une formation établie au rythme de l'élève, progressive et variée
- une période de conduite avec un accompagnateur, à l'issue d'un rendez-vous préalable
- deux rendez-vous de contrôle au cours de la période d'accompagnement

A l'issue de chaque partie de la formation, l'examen théorique (code) et pratique (conduite) seront présentés.

L'établissement effectue les démarches administratives du permis de conduire auprès des services de l'État.

Conditions d'accès

- Être âgé de 15 ans minimum
- Être apte sur le plan médical
- Être titulaire de l'ASR ou de l'ASSR2
- L'accompagnateur doit être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption

Conditions de réalisation

La formation est assurée par un enseignant, diplômé du BEPECASER ou du Titre Professionnel ECSR

Conditions d'exercice

L'élève doit venir aux rendez-vous en possession de :

- du livret de formation, dûment rempli, fourni à l'inscription

Programme de formation (REMC)

- | | |
|----------------|---|
| • Compétence 1 | <i>Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul</i> |
| • Compétence 2 | <i>Appréhender la route et circuler dans des conditions normales</i> |
| • Compétence 3 | <i>Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers</i> |
| • Compétence 4 | <i>Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique</i> |

Inscription en formation

Pièces à fournir pour l'inscription :

Originaux, copies, ou scans de

- Carte d'identité de l'élève (recto-verso)
- Carte d'identité du représentant (recto-verso)
- Autre permis (si titulaire, y compris AM)
- ASSR2
- Recensement ou JDC (si effectué)
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois
- Attestation d'hébergement signée par l'élève et l'hébergeant
- Livret de famille

Financements

- Financement personnel, en une ou plusieurs échéances
- Aides locales (Mission Locale)
- Financement à 1€ par jour (sous conditions)